Réseau de transport d'électricité

Contrat de participation aux Services Système 2011-2013

Premiers éléments de REX et Indicateurs sur mars et avril 2011

CAR 15 juin 2011

Contexte

Contrat services système en vigueur depuis le 1er mars 2011

- Evolution importante du processus de prescription afin de se rapprocher du temps réel (prescription à 18h en J-1, le calcul à 13h30 subsiste mais devient indicatif)

- A la demande des acteurs, la mise en place du nouveau processus de prescription des réserves primaires et secondaires de fréquence est suivie par des indicateurs (Annexe 10 du contrat)

Contexte

Contrat services système en vigueur depuis le 1er mars 2011

- Un premier REX fait en GT Service système du 31 mai:

  ➔ Analyse des indicateurs pour la période mars avril 2011
  ➔ RTE souhaite la mise en place d'un mode dégradé
  ➔ REX des producteurs

Indicateurs : Trois thèmes principaux

1. évaluer les différences entre le besoin de RTE en RS à 13h30 et 18h,
   ➔Impact, en particulier, de la prise en compte des échanges aux frontières déclarés en J-1

2. Estimer, par Responsable de Programmation, l'écart entre la prescription à 18h et une prescription « idéale » qui serait calculée au prorata des programmes d'appel finalement réalisés
   ➔Intérêt de la mise en place de l'étape de prescription à 7heures du matin (activité des producteurs sur le marché infra journalier)

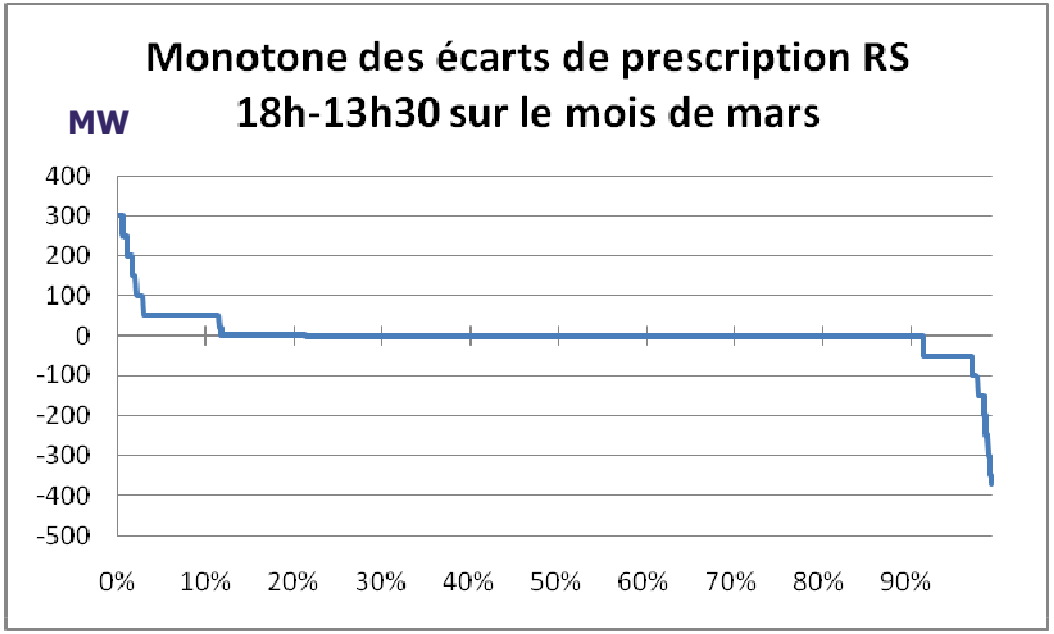
3. Estimer le volume de production qui échappe à la prescription en raison des inaptitudes temporaires déclarées (« petits parcs », crues…).
   ➔Mesurer l'ampleur des dérogations à la règle de répartition au prorata de la production

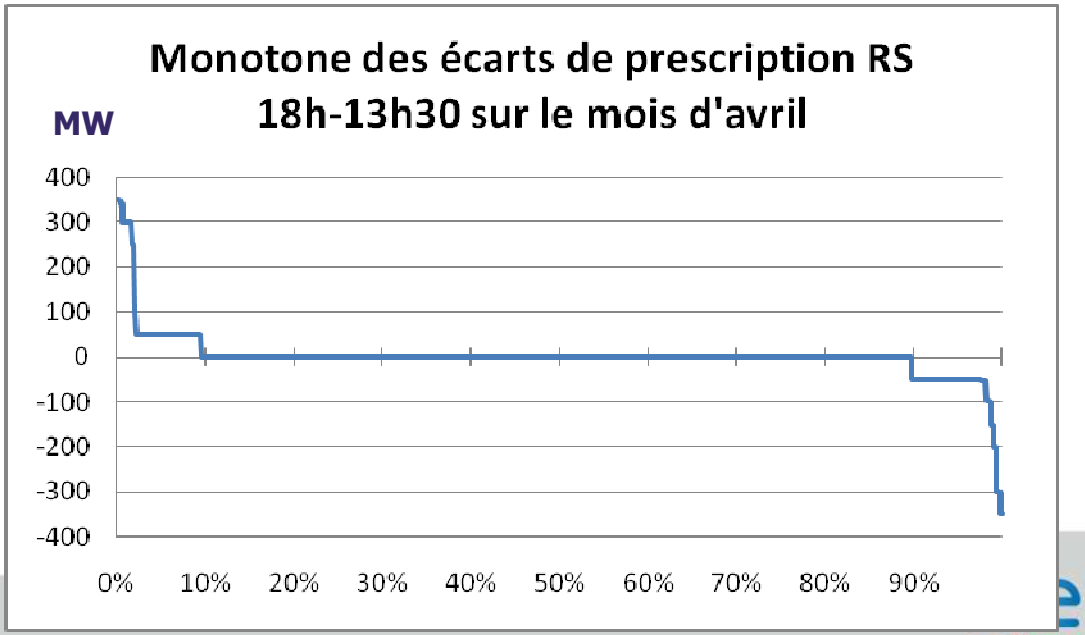
Monotone mensuelle des écarts des besoins en RS [18h – 13h30]

Besoins en RS identiques dans 80% des cas.
Il y a autant d'écarts à la hausse qu'à la baisse.
Ecarts max de l'ordre de 300/350 MW

A étudier :
- ***Zoom sur écarts les plus fréquents et leurs causes***
- ***Modifications de la répartition de la RP entre 13h30 et 18h ?***

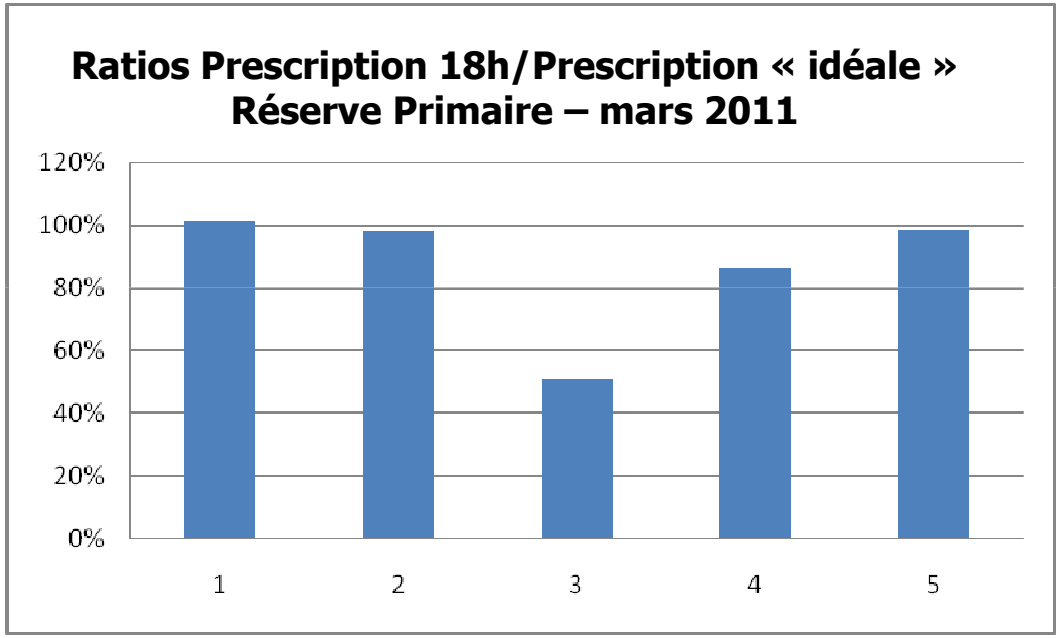
NB : valeurs positives si la prescription de 18h est supérieure à la prescription de 13h30, et vice-versa





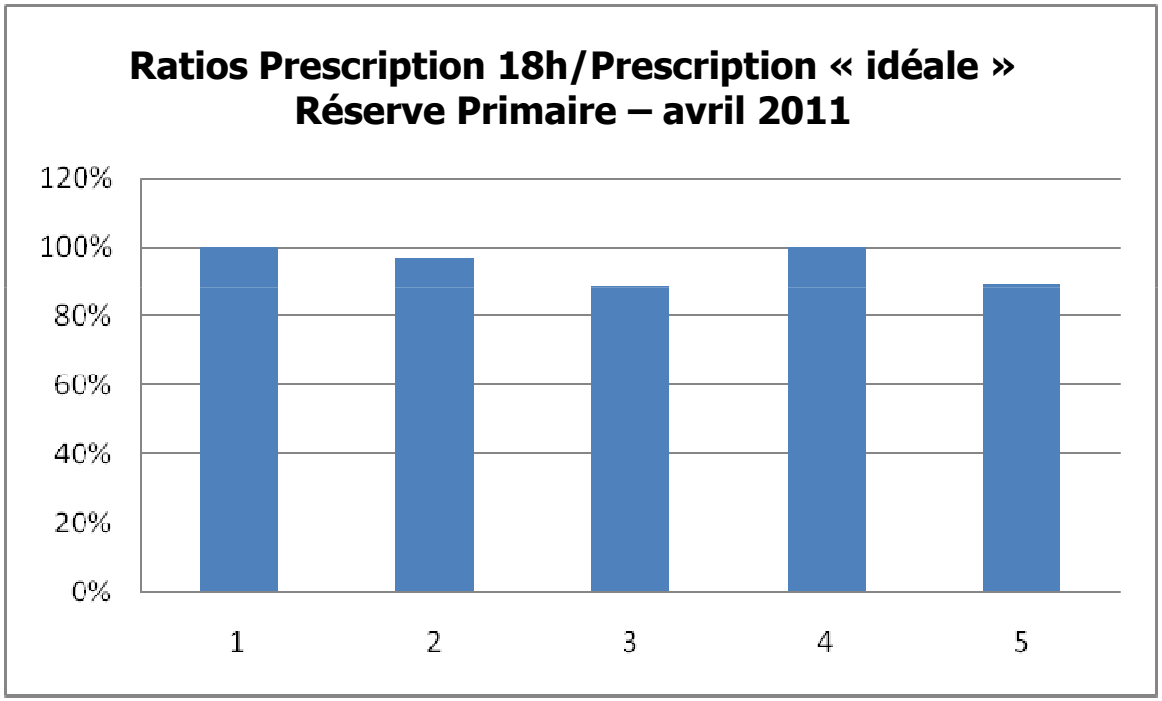
Ratios, par RP, entre la prescription réelle 18h et la prescription « idéale » calculée sur la base des derniers programmes redéclarés (exemple pour la réserve primaire)

En mars, un Resp. de Programmation se caractérise par des écarts importants entre la prescription à 18h et la prescription « idéale » (prescription 18h seulement 50% de la prescription idéale).
Ecarts imputables à la mise en place du nouveau dispositif de prescription et non observés par la suite.



Ratios, par RP, entre la prescription réelle 18h et la prescrition « idéale » calculée sur la base des derniers programmes redéclarés (exemple pour la réserve primaire)

En avril, les prescriptions à 18h sont comprises entre 90 et 101% de la prescription « idéale ».



Résultats mars et avril similaires pour la réserve secondaire.

Réduction de la production servant d'assiette au calcul de la prescription, due aux inaptitudes temporaires

(Responsables de Programmation qui ont fait jouer les clauses petit parc / dispositions liées aux crues pour le fil de l'eau)

Le volume de production qui échappe à la prescription, en raison des inaptitudes temporaires déclarées, reste faible :

- entre 2 et 8 GWh par mois (suivant le mois et le type de réglage)
- Soit entre 0,3% et 6% de la production programmée par les producteurs faisant jouer les clauses d'inaptitude temporaire.

Exemple de la prescription de réserve primaire

Réduction de la production lors du calcul de la prescription du réserve primaire	mars-11	avril-11
Production servant d'assiette à la prescription de réglage primaire (GWh)	776	529
Volume de production qui échappe à la prescription en raison des inaptitudes temporaires (GWh)	2	8
Volume de production qui échappe à la prescription en raison des inaptitudes temporaires (%)	0,29%	1,59%

Autres éléments de REX (1/2)

- RTE propose la mise en place d'un mode dégradé qui lui permette de calculer la prescription et de l'envoyer à l'ensemble des acteurs même si l'un d'entre eux n'a pas pu fournir ses données dans les délais impartis.
  - RTE étudie les remarques des producteurs (utilisation par défaut des données d'un jour précédent) et fera une proposition.

- Plusieurs producteurs font état de situations techniques dans lesquelles ils ne peuvent fournir les volumes prescrits par RTE (variations de charge, fonctionnement des CCG à charge réduite, situation d'étiage…)
  - le GT analysera des propositions d'évolution du contrat :prendre en compte les difficultés légitimes tout en garantissant un niveau de réglage suffisant.

Autres éléments de REX (2/2)

- Le fonctionnement des installations de production est perturbé si la fréquence est durablement décentrée sur des périodes de l'ordre de 30 minutes

  - RTE propose d'analyser l'occurrence de ces situations

Suite des travaux

RTE propose l'OdJ suivant pour la réunion du GT de la rentrée :

- présentation par RTE des raisons des écarts des besoins en RS et des prescriptions RP entre 13h30 et 18h00
- étude de propositions d'évolution du contrat permettant de prendre en compte les difficultés rencontrées
- présentation par RTE du REX sur la fréquence